



BILAN ANNUEL 2016 - 2017

CLINIQUE DROITS DEVANT

10^e anniversaire



LA CLINIQUE EN BREF

Fêtant son 10e anniversaire cette année, la Clinique Droits Devant est l'organisme communautaire montréalais qui aide les personnes en situation d'itinérance et en sortie de rue avec leurs problèmes judiciaires. Pur produit des organismes du milieu de l'itinérance, elle propose une intervention sociale en milieu judiciaire, se penchant surtout sur les constats d'infractions ou contraventions (communément appelés tickets par les personnes de la rue) et les petits délits criminels.

La Clinique est née en parallèle aux actions de dénonciation de la judiciarisation et des effets des pratiques de profilage social. Le profilage est un traitement discriminatoire, par des personnes en autorité à l'égard de personnes pauvres et souvent vulnérables, qui passe par le ciblage dans la remise de tickets, les abus physiques, le harcèlement, etc. En parallèle au combat à mener pour un meilleur partage de l'espace public, il convenait alors de développer un service d'aide individuelle pour les personnes souhaitant sortir des griffes du système judiciaire.

Les services de la Clinique : information et référence ; accompagnement à la cour municipale et au palais de justice de Montréal, dans la prise d'ententes (de paiement et travaux compensatoires) à Montréal et ailleurs au Québec, dans les différents recours (comme la déontologie policière) ; formations aux intervenantEs et ateliers sur les droits pour les personnes en situation d'itinérance...

La Clinique Droits Devant, c'est :

- Depuis dix ans, près de 2 500 personnes qui ont entrepris des démarches ;
- Cette année, 677 sorties de dossiers de tickets et au criminel à la cour municipale réalisées afin d'identifier, avec les personnes, les démarches possibles ;
- Cette année, près de 300 intégrations de personnes dans le PAJIC (programme de déjudiciarisation) de la cour municipale ;
- En 10 ans, plus de 150 formations et ateliers sur les droits réalisés avec plus de 1 500 personnes employées ou fréquentant les organismes du milieu...

La Clinique accueille les personnes, tient compte d'où elles sont rendues dans leur cheminement au moment où elles se présentent et vise à intervenir le plus possible dans une perspective de défense de droits en respectant le choix et le rythme de la personne.

Historique de la Clinique

L'organisme est né sous la bannière du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), qui intervenait alors déjà de manière importante sur les enjeux du partage de l'espace public, de la judiciarisation des personnes, la répression policière et les pratiques de profilage social. Son Opération Droits Devant servait, dès 2003, à documenter la situation dans l'espace public, en regroupant les organismes préoccupés par les enjeux de la judiciarisation, organiser des activités de sensibilisation, de la formation, des forums de même que de dénoncer la dramatique situation judiciaire des personnes itinérantes, particulièrement en lien avec la remise de contraventions. À ses multiples activités s'est ajoutée une importante démarche auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJQ) qui a, entre autres, donné lieu en 2009 à la sortie d'un rapport intitulé *La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Montréal : un profilage social*.

C'est le 26 novembre 2006 que la Clinique ouvre ses portes, deux mois après l'embauche de sa cofondatrice et actuelle coordonnatrice, Isabelle Raffestin. La Clinique Droits Devant venait combler le besoin immense d'une intervention directe dans le domaine judiciaire, une aide dans le règlement de situations judiciaires individuelles, aspects que l'ensemble des intervenantEs du milieu n'arrivaient pas à faire seulEs. En 2014, la Clinique Droits Devant passe à une nouvelle étape en devenant un organisme entièrement autonome. Trois ans plus tard, la Clinique est encore un jeune et petit organisme, mais avec une expertise unique et prometteuse qu'elle n'hésite pas à transférer, et qui est mise à contribution depuis au-delà de ses 10 ans d'existence.



TABLE DES MATIÈRES

La Clinique Droits Devant en bref	3
Historique de la Clinique	
Mot de la présidente	7
Introduction – 10 ans , et encore plus active !	9
Les activités de la Clinique	11
Les services	12
<u>L'information et la référence</u>	
Les sorties de dossiers	
L'information	
Les références	
<u>Les accompagnements</u>	
Les accompagnements à la cour	
La prise d'ententes de paiement et de travaux compensatoires	
La déontologie policière	
Les programmes sociaux liés à l'itinérance à la cour municipale de Montréal	19
<u>PAPSI – Programme d'accompagnement des personnes en situation d'itinérance</u>	
<u>PAJIC – Programme accompagnement justice itinérance à la cour</u>	
PAJIC régulier (contraventions)	
PAJIC Portes ouvertes (criminel)	
Volet agent communautaire	
Volet intervenant pivot	
L'intervention auprès des communautés autochtones	
La transmission de l'expertise de la Clinique et son réseau de Piliers	27
<u>Les formations</u>	
<u>Le réseau de Piliers</u>	
Les Supers-Piliers	

Les collaborations et le partenariat	31
Milieu communautaire	
Acteurs/trices des milieux juridiques et de sécurité publique	
Bénévoles et stagiaires	
Partenaires financiers	
Visibilité, implication dans la communauté et sensibilisation	33
Le 10 ^e anniversaire de la Clinique	
Participation à des comités et des événements	
Regroupements	
Médias	
Fonctionnement démocratique et équipe de travail	35
Conseil administration	
Équipe de travail	
Conclusion – Une 11 ^e année de la Clinique qui débute avec 2500 personnes et d’autres défis	37

*Quand t’es dans l’itinérance, t’as personne pour te tendre la main. J’en ai des frissons à matin.
On m’a tendu la main et je l’ai pris, cette main-là !*

Sylvio, au sortir d’une rencontre à la Clinique avec une intervenante et un procureur
(tiré du reportage d’Akli Aït Abdallah à l’émission Désautels le dimanche, sur ICI Radio-Canada Première)

Crédits photos : Jose Rodriguez, Jacinthe Poisson, Andreane Desilets, Bernard St-Jacques, Anne Bonnefont, Philippe Desrochers (Constats d’une injustice)...

MOT DE LA PRÉSIDENTE

La Clinique dessert ses services tout en revendiquant les droits des personnes en situation d'itinérance depuis 2006. Sa force et son expertise sont fortement implantées à Montréal. Malheureusement, son travail est loin d'être terminé. Cette année comme chaque année, l'équipe a travaillé inlassablement à offrir de l'information et du soutien aux individus occupant ou ayant occupé l'espace public et ayant vécu les impacts néfastes qui résultent de la judiciarisation, du profilage social et racial, ainsi que des interventions excessives et abusives des agents de la loi.

Nous tenons à souligner les efforts des toutes les personnes qui ont fréquenté la Clinique Droits Devant cette année. C'est grâce à leur contribution, leur connaissance et leur perspicacité que la Clinique peut continuer à développer et à offrir des services pertinents et essentiels.

Lorsqu'elle a été créée pour défendre et promouvoir les droits fondamentaux des personnes en situation d'itinérance, la Clinique Droits Devant s'est maintenue à flot par une ou deux intervenantes. Depuis son autonomisation en 2014, non seulement le nombre de personnes ayant accédé aux services de la Clinique continue d'augmenter, mais l'équipe continue de s'agrandir. Notamment, cette année, nous avons créé le poste de coordonnatrice clinique et embauché un nouveau Directeur Général.

Cette forte équipe nous permet de continuer d'offrir de l'information, de l'accompagnement et du soutien au niveau individuel, ainsi que de former et soutenir nos partenaires communautaires. En respectant l'autonomie, le volontariat et les propres décisions des personnes judiciarisées, les intervenantes ont assisté et soutenu nombre d'entre elles qui ont décidé de reprendre en main leur situation judiciaire, ainsi que plusieurs autres qui ont décidé de consacrer leurs énergies ailleurs.

Merci à l'équipe, aux bénévoles, aux Piliers et Supers-Piliers, aux partenaires communautaires et institutionnels ainsi qu'aux bailleurs de fonds.

Tara Santini
Présidente
Clinique Droits Devant

INTRODUCTION - 10 ans et encore plus active !

La Clinique Droits Devant a soufflé ses 10 bougies cette année. Le fait d'être passée de 2 à 5 employées en moins de deux ans témoigne de son évolution fulgurante depuis son autonomisation en 2014. Il témoigne aussi de l'ampleur des demandes auxquelles elle doit répondre comme organisme entièrement dévoué à la déjudiciarisation et au règlement de la situation judiciaire des personnes en situation d'itinérance et en sortie de rue. Cette ascension a aussi ses bémols, à savoir que la judiciarisation et les pratiques de profilage social sont encore légion dans l'espace public montréalais comme dans le métro et que trois « super intervenantes », une coordonnatrice et un directeur ne réussissent pas à répondre à la demande liée à la déjudiciarisation et à la défense de droits des personnes. De même, et au-delà des apparences, il va sans dire que le financement (surtout récurrent) ne suit pas.

Parmi les principaux constats à retenir, on note l'importance du criminel qui se développe dans les interventions, ne serait-ce que par le nombre d'accompagnements dans ce domaine qui ont été 10 fois plus nombreux cette année, en bonne partie dû au développement du PAJIC Portes ouvertes, un volet du programme social lié à l'itinérance à la cour municipale de Montréal. Concernant justement le PAJIC, il faut souligner son impact sur de nombreuses personnes, mais aussi malheureusement son achalandage et les délais qui s'ensuivent. Par exemple, pour intégrer le programme, le temps d'attente pouvait aller jusqu'à six mois. Parmi les autres particularités de cette année, il faut souligner que la Clinique revoit quand même beaucoup de personnes qui ont sollicité ses services à ses débuts. Qui plus est, la Clinique accueille plusieurs personnes des populations autochtones et elle a développé son intervention de ce côté-là. Autres faits marquants de l'année : la Clinique s'est beaucoup investie au niveau de la situation judiciaire des personnes dans d'autres villes et un nombre impressionnant de personnes ont débarqué chez elle avec des contraventions liées à la conduite (*tickets de char*).

En plus d'être à l'image de bien des organismes communautaires, à savoir d'avoir cette capacité de faire beaucoup avec assez peu, on peut au moins associer trois forces majeures à la Clinique Droits Devant. D'abord, cette dernière se fait un point d'honneur de valoriser un « volontariat pur », c'est-à-dire que la personne est complètement au premier plan, avec son histoire, ses problèmes, ses inquiétudes. Ainsi, il faut nécessairement y aller à son rythme. À la Clinique, elle est prise où elle en est rendue, ce qui implique que sa situation judiciaire peut, pour un temps, ne pas apparaître dans ses priorités et il arrive qu'elle fasse des choix que nous ne ferions pas pour nous-même. Il n'en demeure pas moins que la personne demeure maîtresse de sa situation et que c'est ça, le plus important. Un deuxième aspect où la Clinique excelle repose sur sa capacité de sensibilisation des acteurs/trices judiciaires. Elle est sans cesse appelée à aider les acteurs/trices de la cour à mesurer la juste valeur des efforts réalisés par les personnes. Un

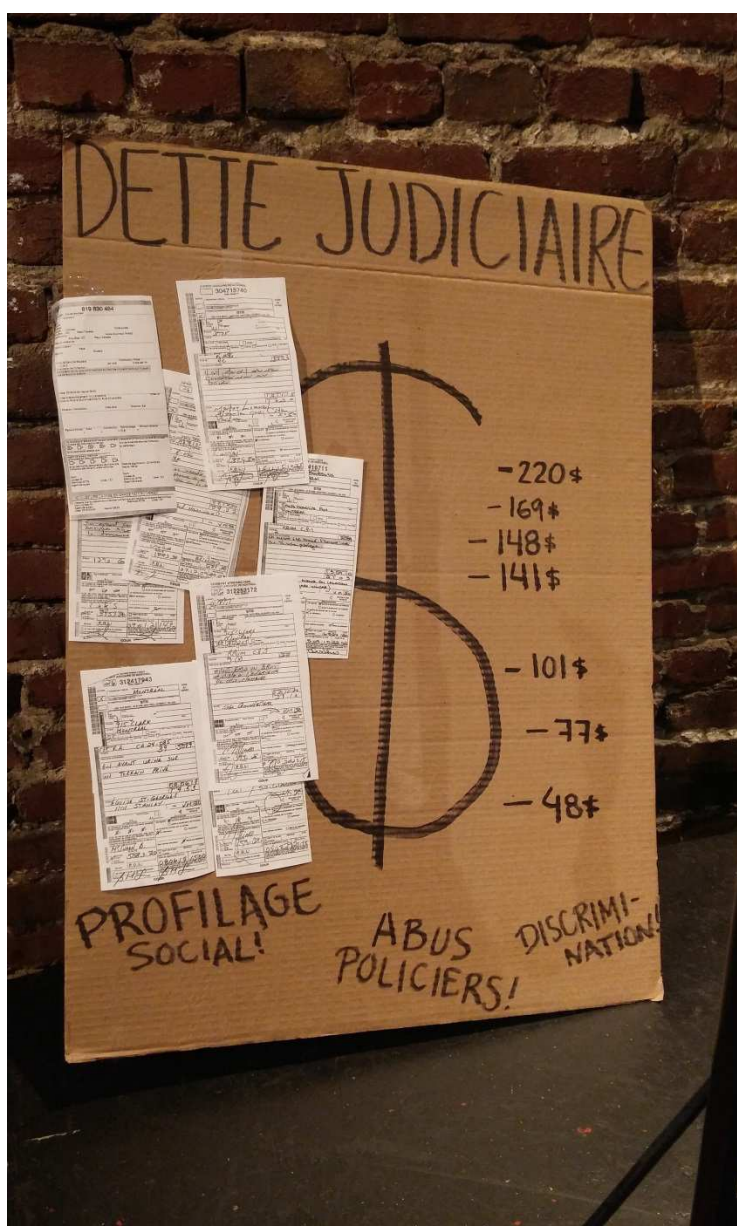
troisième élément consiste à avoir constitué dans le milieu communautaire un interlocuteur crédible. On peut cependant reconnaître que cet aspect a été quelque peu moins laborieux à organiser, puisque la Clinique Droits Devant, et c'est beaucoup sa force, est née par et pour les organismes communautaires montréalais en itinérance.

Au-delà des petits tours de magie que la Clinique réalise au quotidien, il y a des personnes dans le besoin et qui subissent, sans raison, l'injustice. L'action de la Clinique est bien appréciée et peut-être que celle-ci travaille fort, mais c'est d'abord et toujours à ces courageuses personnes judiciairisées, survivantes, que nous pensons en tout premier lieu. En bout de ligne, n'oublions pas que ce sont elles qui font le plus gros des efforts !

Bonne lecture,

L'équipe de la Clinique Droits Devant

La Clinique Droits Devants est un très bon organisme. Émilie s'est bien occupée de mon dossier. J'avais une dette de +/- 1000\$ et un bref de saisie avait été émis contre moi. Elle a fait suspendre le bref de saisie avec une entente de paiement de 5\$/mois ce qui me convient parfaitement compte tenu de ma situation financière. Chapeau Droits Devant!!!!



LES ACTIVITÉS DE LA CLINIQUE

L'action de la Clinique Droits Devant se déploie dans les organismes du milieu, à la cour municipale, au Palais de justice et aussi dans ses (trop!) petits bureaux de la rue Ontario. La Clinique rejoint annuellement plusieurs centaines de personnes par ses interventions, ses formations, dans différents lieux et auprès de différents partenaires avec lesquels elle partage son expertise.

De tout pour tout le monde

Au cours de l'année, qui s'est déroulée du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, **450 nouvelles personnes ont franchi la porte de la Clinique Droits Devant et y ont ouvert un dossier, contre 411 l'année dernière, pour un grand total de 2434 depuis novembre 2006.** À ce nombre de personnes s'ajoutent de nombreuses autres qui y reviennent : il n'a pas été rare d'avoir revu des personnes qui l'avait fréquentée dans ses toutes premières années.

La Clinique rejoint une forte majorité d'**hommes, qui représentent 84,4% des nouvelles personnes s'y étant présentées, 15,3% de femmes et 0,3% de personnes transgenres.** Elle rejoint de plus en plus des personnes issues de peuples autochtones et inuit, ainsi que de différentes communautés culturelles (vous entendrez parler au moins trois langues à la Clinique Droits Devant). Même si l'action est fortement concentrée au centre-ville, autant les organismes interpellés par son action que les gens qui la fréquentent proviennent de différents quartiers. De plus, le nombre important d'interventions menées dans d'autres villes amène à penser que quand ce ne sont pas des personnes judiciairisées qui proviennent d'ailleurs que Montréal, plusieurs sont pour le moins de grandes voyageuses.

L'action de la Clinique

Comme nous le verrons plus loin, en plus de se consacrer, à son réseau de contacts, d'alliés ainsi qu'à la sensibilisation, en particulier dans les milieux de l'itinérance et juridique montréalais, **la Clinique Droits Devant travaille principalement sur trois fronts :**

1. les différents services dispensés au quotidien dans ses locaux ;
2. les programmes liés à l'itinérance à la cour municipale de Montréal ;
3. La transmission de son expertise par les formations et son réseau de Piliers.

Avant cela, de par leur situation précaire, la plupart des personnes qui contactent la Clinique Droits Devant ne connaissent pas l'état de leur situation judiciaire en regard de leurs tickets (pénal), de leurs accusations criminelles et encore moins les moyens disponibles pour la régler. Leur état de désaffiliation et les lacunes du système judiciaire font en sorte que, bien souvent, elles ont peu ou n'ont pas accès aux ressources juridiques traditionnelles, qu'elles ne font pas confiance aux institutions en général, et judiciaires en particulier. **Elles ont de nombreuses inquiétudes et questions quant à leur dette judiciaire, leurs dates de comparution à la cour, tant à Montréal que dans d'autres villes, ainsi qu'un risque d'emprisonnement potentiellement lié à leur situation. Avec raison, les inquiétudes génératrices d'autant de questions sont généralement liées aux risques que la judiciarisation vienne saper toutes leurs démarches durement réalisées liées au logement, à la dépendance, à la santé physique et mentale, au réseau social et d'appartenance de même que toutes autres formes de réinsertion sociale. Voilà pourquoi la première étape du travail de la Clinique repose sur le fait de rassurer, de mettre en perspective et, par extension, de démêler la contraignante situation judiciaire des personnes, qu'elles arrivent avec ou sans leur baluchon.**

Les services

La variété des services de la Clinique Droits Devant permet d'être à la fois à l'écoute des personnes qui y font appel tout en étirant au mieux son spectre d'interventions et en tenant compte le plus possible de la réalité des personnes.

Outre les demandes d'informations et les références très fréquentes qui y sont effectuées, le travail de la Clinique s'amorce généralement par la sortie des dossiers à la cour municipale de Montréal (tickets et criminel), de même qu'à toute autre cour où la personne pense avoir des dossiers actifs. C'est le point de départ pour discuter avec la personne de sa situation avant de prendre d'autres mesures. Suivent ensuite un éventail de possibilités que nous allons voir dans les prochaines pages.

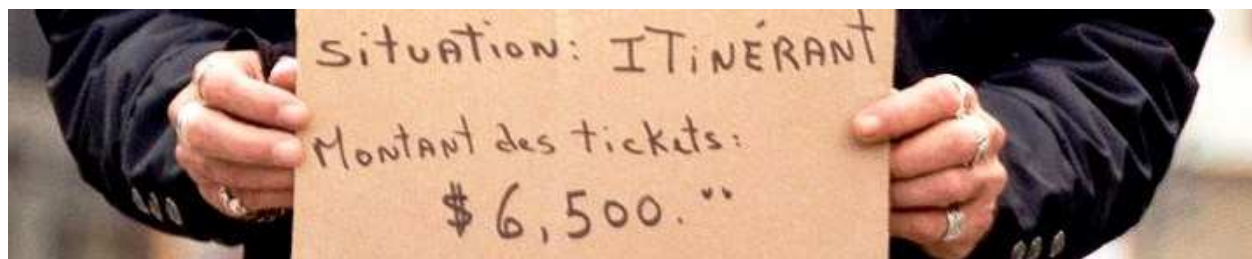
Cette année, **si on assiste à une légère augmentation au niveau de l'accueil de nouvelles personnes, il faut souligner l'impressionnante progression de l'ensemble des services rendus, dans certains cas de 40 % en une seule année.** Si cette hausse peut s'expliquer en partie à cause de l'arrivée de nouveaux employéEs, il n'en demeure pas moins que ces ajouts en terme d'effectifs ont été effectués assez tard en cours d'année et que la demande ne s'est pas du tout estompée jusqu'au 31 mars 2017.

Sommaire des services	2016-2017	2015-2016
<u>Sorties de dossiers</u> à la cour municipale (tickets et criminel)	677	478
Sortie de dossiers au palais de justice	102	63
Sortie de dossiers dans d'autres villes du Québec	146	68
<u>Accompagnements</u> lors d'audiences :		
- à la cour municipale (tickets)	21	7
- à la cour municipale (criminel)	87	total 11 pour cour et palais
- au palais de justice (criminel)	38	
Déontologie policière (rédaction et accompagnements)	13	2
<u>Ententes</u> de paiement	166	119
Ententes de travaux compensatoires	166	132
Ententes de paiement autres villes et palais de justice	22	9
Ententes de travaux autres villes et palais de justice	38	23
<u>Informations</u> données sans ouverture de dossier :		
- aux personnes	157	
- aux intervenantEs	100	
Références	326	255
Contacts	2178	

* Nous ne mettons pas de résultats dans la colonne de l'année 2015-16 quand il n'y a pas de comparaison significative

L'INFORMATION ET LA RÉFÉRENCE

La Clinique est le principal organisme au niveau de l'information aux personnes sur leur situation judiciaire de multiples natures, et ce, même si les interventions qu'elle réalise se concentrent sur les tickets et les accusations criminelles liées à la situation d'itinérance et de pauvreté des personnes.



Les sorties de dossiers

L'ouverture d'un dossier à la Clinique s'accompagne généralement d'une sortie de l'ensemble des dossiers en matière pénale (tickets) et criminelle. L'intervenante peut ainsi informer la personne du nombre de constats d'infraction à son nom, du montant de sa dette judiciaire, de la suspension de son permis de conduire le cas échéant, de l'existence d'un bref de saisie ou d'un mandat d'amener (mandat percepateur...), voire d'un mandat d'emprisonnement issu d'une autre ville que Montréal. Cette année, **un total de 677 sorties de dossiers ont été effectuées à la cour municipale de Montréal, contre 478 en 2015-2016, soit une augmentation de 39%**. Il faut souligner qu'une sortie de dossiers peut être effectuée à plus d'une reprise en cours d'année pour une même personne afin d'avoir un état de sa situation plus actuelle. De plus, systématiquement, la Clinique procède aussi à une sortie de dossiers six mois après qu'une personne ait complété le programme PAJIC¹ à la cour municipale. Nous y reviendrons plus loin, mais il faut souligner ici l'importante collaboration du bureau de la perception des amendes sur cet aspect, aussi appelé PAPSI (Programme d'accompagnement des personnes en situation d'itinérance).

Par ailleurs, **102 sorties de dossiers, surtout en matière criminelle, ont été réalisées au palais de justice de Montréal et d'autres villes, près de deux fois plus que l'année précédente (63)**. Cette augmentation participe à l'ensemble des interventions au criminel, qui ont connu une importante hausse cette année, notamment avec l'important développement du programme PAJIC Portes ouvertes¹. Cette augmentation s'inscrit aussi dans un contexte où un système centralisé des appels téléphoniques a été développé pour l'ensemble des palais de justice, initiative qui cause certaines difficultés aux intervenantes de la Clinique, qui se trouvent privées des liens privilégiés et du service plus personnalisé dont elles pouvaient bénéficier avant avec le bureau de Montréal.

Une autre importante évolution cette année consiste en un nombre imposant de **sorties de dossiers réalisées auprès de cours municipales d'autres villes : 146 cette année, soit plus du double de l'an passé (68)**. Alors qu'à Montréal, l'émission de mandats d'emprisonnement pour non-paiement d'amendes est arrêtée depuis plusieurs années, il est toujours possible d'être arrêté, jugé et incarcéré dans une grande partie des autres villes du Québec. Les effets de ces épisodes potentiels d'emprisonnement sont importants, notamment pour une personne ayant mené des démarches pour se trouver un logement. C'est l'une des raisons pour lesquelles les personnes ne s'en tiendront pas qu'au règlement de leur situation judiciaire à Montréal. Par ailleurs, une personne réalisera souvent des sorties de dossiers dans plusieurs villes : dans

¹ À ce sujet, voir la section sur les programmes, à la page 19

certain cas, l'intervenante de la Clinique fera un appel avec la personne et cette dernière sera invitée à prendre le téléphone et faire les démarches dans les autres villes par elle-même.

L'information

L'accès à l'information dont les personnes judiciairisées de passage à la Clinique bénéficient leur permet de comprendre leur situation judiciaire, question de pouvoir prendre une (et parfois des) décision éclairée. De plus, à la Clinique, les personnes disposent d'une grande place, leur autonomisation est fortement mise de l'avant tout comme le respect de leur volonté (ce sont elles qui savent où elles en sont dans leur cheminement, dans leur processus de vie et de sortie de rue ; ce sont donc elles qui savent plus que quiconque ce qui est bon pour elles !). Il arrive que les intervenantes n'ouvrent pas automatiquement de dossier aux personnes mais répondent à leurs nombreuses questions. Cette année, **quelque 157 demandes d'informations ont été effectuées par les personnes et 100 par les intervenantEs du milieu et les partenaires de la Clinique**, le plus souvent par téléphone. Qui plus est, la Clinique a comptabilisé plus de **2178 contacts**, qui regroupent tous les rappels, réponses à des questions, suivis avec une personne, au téléphone ou sur place. Ces contacts incluent également du temps d'intervention, de l'écoute des personnes qui ont besoin de ventiler.

Les références

La Clinique réfère sur une base quotidienne en vue de répondre aux différents besoins : dette à Hydro Québec, droit matrimonial, coupure dans l'aide sociale, dépendance... Aussi très ancrée dans son milieu et très en lien avec les ressources liées à la santé, aux services sociaux au domaine judiciaire, **la Clinique a effectué pas moins de 326 références, comparativement à 255 en 2015-2016, une augmentation de 28%.**



LES ACCOMPAGNEMENTS

Le fondement de l'intervention de la Clinique, il y a dix ans, reposait essentiellement sur ce que la procédure pénale pouvait lui offrir comme champ d'intervention et d'expertise : aider à contester une contravention et accompagner la personne en cour où elle pourra se défendre, accompagner dans la prise d'une entente de paiement et de travaux compensatoires. Aujourd'hui, la Clinique dispose d'un peu plus de cordes à son arc, bénéficie de bons partenariats pour maximiser l'efficacité des accompagnements, réduire les délais permettant la prise d'ententes et intervenir aussi en matière criminelle. Ainsi, une fois qu'elles ont été informées et écoutées, les personnes choisissent la plupart du temps de passer à l'action afin de prendre en main leur situation judiciaire. Voici comment.

Les accompagnements à la cour

Cette année, on constate une hausse particulièrement marquée des accompagnements à la cour municipale de Montréal, que ce soit pour un *ticket* ou au criminel.

L'accompagnement suite à la contestation d'un ticket consiste principalement en un soutien moral et un encouragement de la personne dans sa démarche de contestation. De savoir qu'elle n'est pas seule constitue l'élément qui amène bien souvent la personne à se présenter à son audience, de faire valoir son point de vue en lien avec l'infraction qui lui est reprochée et à défendre ses droits. **Cette année, trois fois plus d'accompagnements à la cour ont été effectués pour une contravention, ceux-ci passant de 7 à 21**, donnant lieu à 12 retraits, 7 déclarations de culpabilité, 1 acquittement et 8 reports ou absences.

La hausse des accompagnements en matière criminelle est fulgurante, s'établissant à 125 cette année. 87 accompagnements se sont déroulés à la cour municipale et 38 au palais de justice. Quelques raisons expliquent cette augmentation, une première étant l'accompagnement plus fréquent pour faire relever des défaut-mandats (la personne est sous mandat d'arrestation, car elle a précédemment omis de se présenter à son audience). Une autre raison concerne le développement accéléré du programme PAJIC Portes ouvertes en 2016-2017, qui touche les infractions en matière criminelle. En effet, dans bien des cas, pour intégrer des personnes à ce programme, il faut d'abord se présenter à la cour en procédure régulière et faire remettre la date à un moment où la cour siège pour le programme en itinérance. Dans tous les cas, un soutien moral est apporté à la personne.

Les accompagnements, que ce soit en matière pénale ou criminelle, sont très bénéfiques pour les personnes dans la mesure où ces dernières peuvent davantage expliquer leur point de vue

sur l'infraction reprochée et défendre leurs droits, surtout dans des cas de contestation de tickets. Au-delà de la finalité du processus qui, dans la majorité des cas, se traduit par un allègement de la situation judiciaire, la personne bénéficie d'un soutien moral et de la possibilité de se faire expliquer tout ce qui se passe par l'intervenante. Le simple fait que la personne soit présente à la cour constitue déjà quelque chose d'important. Imaginez comment on peut se sentir quand on sort de là, accompagné d'une intervenante de la Clinique et avec un retrait de ses accusations !

C'est toi qui aurais dû être avec moi au Palais de justice, car j'aurais peut-être évité de l'emprisonnement

Une personne accompagnée à la cour municipale pour plusieurs tickets



La prise d'ententes de paiement et de travaux compensatoires

Les personnes bénéficient d'un fonctionnement plus adapté à leur réalité financière ainsi qu'à leurs besoins depuis l'arrivée du *Programme d'accompagnement pour les personnes en situation d'itinérance (PAPSI)* du bureau de la perception des amendes de Montréal, en particulier dans la prise d'ententes de paiement et de travaux compensatoires.

Ainsi, **166 personnes ont pris une entente de paiement établie à un minimum de 5\$ par mois pour régulariser leur situation, contre 119 l'an dernier, une hausse de 39%**. Également, on compte quelque **166 personnes qui ont pris une entente de travaux compensatoires, contre 132 en 2016-2017, une hausse de 26%**. De plus, la Clinique bénéficie d'un partenariat avec le YMCA de Montréal dans l'accélération des ententes de travaux. La prise d'entente a pour effet de suspendre les procédures des tickets et d'éviter que les frais judiciaires s'accumulent.

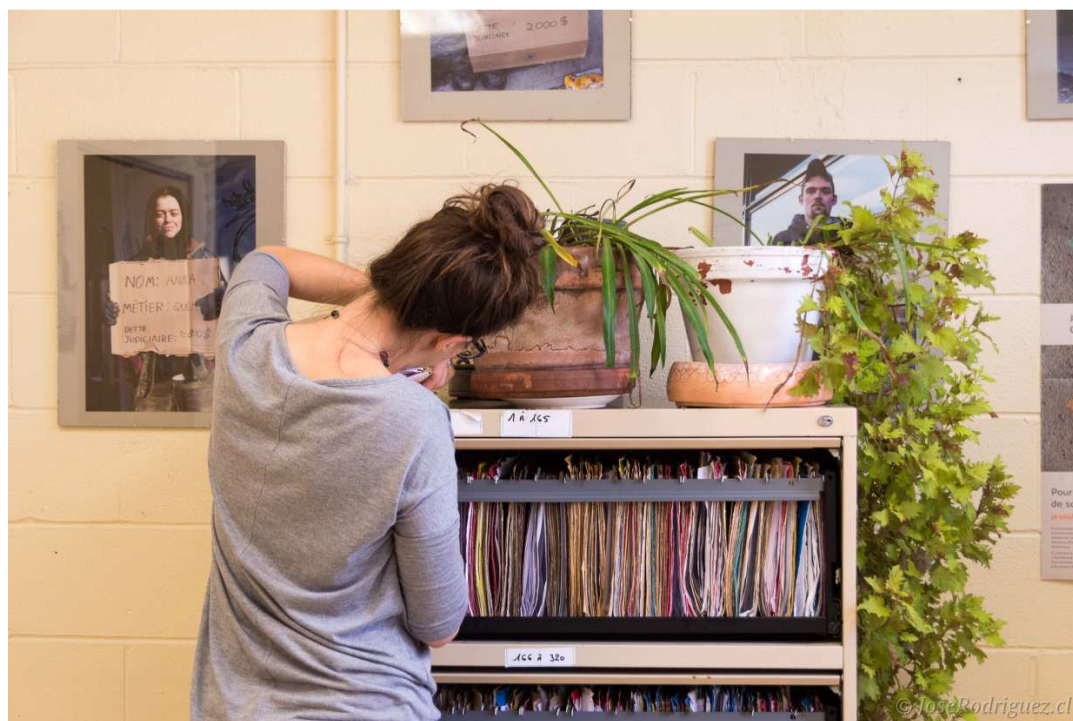
Encore une fois, on peut attribuer aux programmes sociaux liés à l'itinérance de la cour, comme le PAJIC, une part de cette augmentation dans la mesure où lorsque certains tickets subsistent à la fin du programme, ceux-ci sont réglés par la prise d'une entente de paiement ou de travaux. La popularité de ces démarches démontre l'ampleur de la volonté des personnes à régulariser

leur situation judiciaire en même temps qu'elle révèle la lourdeur que représente le fait d'être judiciarisée et l'entrave qu'elle représente dans le processus de réinsertion sociale.

Comme le nombre de sorties de dossier dans d'autres villes que Montréal, le nombre d'ententes à travers le Québec est assez impressionnant. La Clinique a accompagné des personnes pour la conclusion de **22 ententes de paiement, contre 9 en 2016-2017 dans d'autres villes. Elle s'est aussi investie dans 38 ententes de travaux compensatoires, contre 23 l'an dernier.**

La déontologie policière

Le mécanisme de déontologie policière est laborieux et difficile d'accès pour les personnes en situation d'itinérance et de réinsertion sociale, qui craignent de subir les représailles des collègues du policier mis en examen, à tort ou à raison. Il n'en demeure pas moins que plusieurs personnes rapportent à la Clinique de multiples situations de harcèlement, de cas d'abus physiques et verbaux, mais que peu se rendent jusqu'à la rédaction d'une plainte. Pour certaines, cependant, le simple fait de rédiger une plainte lorsqu'on a vécu un événement pénible et d'en parler peut permettre d'en atténuer les effets néfastes, en plus de sentir qu'elle a la possibilité de se défendre. Cette année, la Clinique a eu plus d'occasions de travailler en ce sens, celle-ci ayant **contribué à la rédaction de 8 plaintes en déontologie policière et réalisé 4 accompagnements à différents niveaux du processus.** Petit train va loin, comme on dit.



Les programmes sociaux liés à l'itinérance à la cour municipale de Montréal

Déjà avant avec le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et depuis sa mise en place en 2006, la Clinique a pu bénéficier de collaborations avec des acteurs et actrices de la cour. Dès 2008, le PAPSI, programme réalisé avec le bureau de la perception des amendes (aussi appelé percepteur désigné), s'est mis en branle, suivi du PAJIC en 2009, avec les procureurs et les juges de la cour municipale (aussi appelé procureur désigné à ses débuts).

PAPSI - Programme d'accompagnement pour les personnes en situation d'itinérance

Ce programme concerne plus spécifiquement le bureau de la perception des amendes de la cour municipale. La sortie des dossiers de tickets de de criminel sommaire, le traitement et la signature d'ententes de paiement et de travaux compensatoires constituent ses champs d'interventions. La Clinique Droits Devant et quelques groupes du milieu font directement affaire avec l'équipe de percepteurs/trices, qui facilite grandement la compréhension de la situation judiciaire des personnes, permettant ainsi à ces dernières de faire les meilleurs choix.

PAJIC - Programme d'accompagnement justice itinérance à la cour

Ce programme vise à aider les personnes vivant une situation d'itinérance ou qui sont en processus de réinsertion sociale à régulariser leur situation judiciaire. Sur une base volontaire, la personne peut intégrer ses constats d'infractions et ses dossiers criminels en mettant en avant plan ses démarches relatives à sa réinsertion sociale (logement, dépendance, santé, etc.). Elle rencontrera des intervenantEs œuvrant dans le milieu communautaire, des procureurEs désignéEs et des juges. Le PAJIC constitue l'un des 8 programmes sociaux de la cour municipale.

En parallèle ou en plus de ces différents projets, la Clinique a ajusté et développé son expertise de manière à répondre à davantage de besoins, entre autres en développant des volets agent communautaire et pivot. Enfin, une particularité de cette année consiste en une intervention soutenue de la Clinique avec les organismes intervenant auprès des populations autochtones, notamment par l'adaptation des programmes sociaux liés à l'itinérance existants à la cour municipale.

PAJIC – Programme accompagnement justice itinérance à la cour

Le PAJIC est un programme bien populaire. En effet, **une personne en mesure de faire la démonstration d'une période d'itinérance, qui a mis en branle différentes démarches de réinsertion et ayant des accusations pénales et/ou criminelles peut se voir annuler bon nombre des tickets qu'elle a reçue et obtenir un allègement de sa peine en matière criminelle.**

Il y a deux formes de PAJIC, assez différents dans leur fonctionnement :

- Le **PAJIC RÉGULIER**, qui concerne les **tickets** reçus par les personnes judiciairisées
- Le **PAJIC PORTES OUVERTES**, qui se concentre principalement sur les **accusations criminelles** des personnes qui l'intègrent

Si le PAJIC régulier, a continué de prendre de l'ampleur, l'année a davantage été marquée par un développement fulgurant du PAJIC Portes ouvertes (qui implique principalement le criminel) et la mise en place de plans d'intervention avec les personnes en parallèle au règlement de leur situation judiciaire. Dans les deux cas, le programme ne peut être réalisé qu'une seule fois. Statistiques très parlantes pour l'année qui s'achève :

- **Le PAJIC a intégré 289 personnes, soit 60,5 % de plus que l'année précédente ;**
- **Plus de 2600 dossiers de tickets et d'accusations criminelles ont été traités**
- **Des présences à la cour municipale ont été assurées pour 41 jeudi matins.**

PAJIC RÉGULIER (tickets)

Sur une base volontaire et sur rendez-vous, les personnes ont l'opportunité de rencontrer unE procureurE désignéE de la cour municipale de Montréal directement à la Clinique Droits Devant afin de faire état de leurs différentes démarches positives, en particulier en regard de leur stabilité résidentielle. Le ou la procureurE peut, par la suite, demander à la cour que les constats d'infraction liés à l'occupation de l'espace public (flâner, boire de l'alcool en public, dormir sur un banc ou dans le métro, etc.) soient retirés en partie ou en totalité. C'est donc l'ensemble de la situation de la personne qui est analysée, tous les tickets non jugés et ceux jugés par défaut. Le tout se termine devant une juge, qui ne ménage pas ses félicitations en toute fin de programme.

Cette année, **228 personnes ont intégré le PAJIC régulier, contre 173 l'an dernier, une hausse de 32%**. En tout, **200 rencontres se sont tenues à la Clinique Droits Devant cette année, contre 189 l'an dernier**. Accompagnées d'une intervenante de la Clinique, les personnes discutent de leurs démarches liées au logement, à la consommation d'alcool et de drogues, à leur santé ou de leurs projets de vie avec le ou la procureurE. Généralement, une seule rencontre suffit, mais il peut arriver qu'une personne ayant une importante dette judiciaire en ait plus d'une.

Ensuite, les personnes doivent se présenter une demi-journée à la cour, pour terminer le PAJIC, en présence d'une intervenante de la Clinique. On y présente une lettre attestant des démarches réalisées, le ou la procureurE fait état de celles-ci à la juge et la personne a la possibilité de s'y exprimer. Cette année, **143 personnes ont finalisé le PAJIC régulier, contre 149 l'an passé.**



On parle ici d'un total de 2566 tickets qui ont été retirés ou fait l'objet d'une diminution de frais, contre 2414 en 2016-2017.

Le PAJIC sert généralement d'excellent levier pour encourager les personnes à poursuivre leurs démarches de réinsertion sociale. Il permet de régulariser d'un coup toutes leurs dettes judiciaires, enlevant un énorme poids de sur leurs épaules. Un autre des importants aspects est qu'il permet à plusieurs de modifier leur perception de la justice. En effet, avoir accès à unE procureurE et à une juge qui sont à l'écoute de leur réalité et de leurs efforts contribue au fait que les personnes se sentent davantage concernées par rapport aux décisions prises dans leur dossier et qu'il y a de réelles solutions aux nombreuses difficultés qu'elles vivent. De plus, on a eu l'occasion d'avoir certaines rencontres avec des procureurEs effectuées par vidéo (Skype).

Ceci étant dit, l'intégration au PAJIC régulier ne se fait pas sans délai. En effet, en raison des disponibilités de la cour, de la forte demande d'intégration au programme et des limites en termes d'effectifs de l'organisme, il peut s'écouler autour de six mois avant qu'une personne ait un rendez-vous dans les locaux de la Clinique. De plus, moins de personnes ont finalisé le programme cette année (143 contre 149 en 2015-2016). Cela s'explique surtout en raison du nombre de ½ journées à la cour qui a lui aussi diminué, passant de 26 à 21. De plus, davantage de personnes plus judiciairisées ou plus en situation d'instabilité ont intégré le PAJIC, celles-ci nécessitant souvent plus de rencontres avant de finaliser le PAJIC. Ainsi, on parle facilement d'un délai de 9 à 12 mois avant que ne soit réglée la situation judiciaire de la personne. L'un des effets de cette réalité est que plus de personnes avec moins de tickets seront tentées de se tourner vers d'autres moyens, comme une entente de travaux compensatoires, afin que se règle plus rapidement leur situation judiciaire.

Les PAJIC	<u>2016-2017</u>	<u>2015-2016</u>
PAJIC Régulier		
Intégration au programme	228	173
Finalisation du programme	143	149
Dossiers de tickets finalisés	2566	2472
-Retraits de tickets	2078	2414
-Diminutions de frais	88	58
Rencontres avec le/la procureurE à la Clinique	200	189
PAJIC Portes ouvertes (criminel et tickets)		
Intégration au programme	61	10
Finalisation du programme	23	
Dossiers d'accusations criminelles complétés	56	39
- Retraits des accusations	23	8
- Sentences suspendues	30	23
- Absolutions	3	0
Rencontres tenues à la cour et à la Clinique tout au long du processus	120	
Total intégrations PAJIC	289	180
Total finalisations PAJIC	166	
Demi-journées à la cour pour audiences PAJIC	41	44

** Nous ne mettons pas de résultats dans la colonne de l'année 2015-16 quand il n'y a pas de comparaison significative*

PAJIC PORTES OUVERTES (criminel)

Alors que le PAJIC régulier s'est mis en place progressivement à partir de 2009, le PAJIC Portes ouvertes en est plus ou moins à sa quatrième année d'existence. Il a connu une importante recrudescence dans les derniers mois, particulièrement en raison de l'accompagnement dans les démarches extra-judiciaires qui sont maintenant menées pas la Clinique Droits Devant, aussi appelé volet agent communautaire.

La particularité du PAJIC Portes ouvertes est qu’il permet d’intervenir auprès de personnes qui en sont moins loin dans leurs démarches et, surtout, il s’attarde aux accusations criminelles : vols de subsistance, entrave, méfait, bris de conditions et de probation des personnes. Dans ce cas-ci, les rencontres avec le ou la procureurE se font directement à la cour municipale afin de faire état de leurs démarches de réinsertion sociale et un minimum de trois rencontres est requis. L’intégration se fait en reportant une date de cour régulière dans l’une ou l’autre des ½ journées PAJIC Portes ouvertes (il y a eu 20 jeudis matins à la cour cette année) et elle est souvent réalisée par les avocatEs de la défense eux-mêmes ou encore par une intervenante de la Clinique, aussi sur place à la cour. À l’issue de ce programme, les personnes peuvent obtenir une sentence allégée ou parfois le retrait pur et simple de l’accusation criminelle.

Pour constater l’essor fulgurant de cette intervention, on parle de **61 personnes qui ont intégré le PAJIC Portes ouvertes cette année, contre 10 l’an dernier**. Tout au long du processus, que ce soit à la Clinique ou à la cour municipale, pour l’évaluation, l’intégration, le suivi des démarches ou encore la finalisation du programme, la Clinique a réalisé **pas moins de 120 rencontres avec les personnes**. Au total, **23 d’entre elles ont finalisé le programme en ayant complété 56 dossiers de nature criminelle** de la façon suivante : 23 retraits des accusations, 30 sentences suspendues et 3 absolutions. Il faut d’ailleurs souligner la progression des retraits depuis l’année dernière : ils représentent 41% des sentences cette année, contre 20% l’an passé.

Dans cette année de développement, beaucoup de petites nouveautés ce sont ajoutées, entre autres un plus grand accès pour les intervenantes à des détenuEs pouvant potentiellement intégrer le programme. Par ailleurs, des rencontres conjointes, la veille des PAJIC à la cour, avec unE agentE des services correctionnels et le ou la procureurE responsable de la salle de cour du lendemain, se sont tenues. En outre, davantage de liens sont en voie de création avec les avocatEs de la défense, en particulier ceux et celles de l’Aide juridique, afin de les sensibiliser aux atouts du programme et que soit bien compris le rôle de chacun à la cour. Par ailleurs, autre signe d’ouverture, on voit se diversifier les types d’accusations reprochées, certains cas d’entrave, de voie de faits et de fraude ayant été intégrés dans le programme.

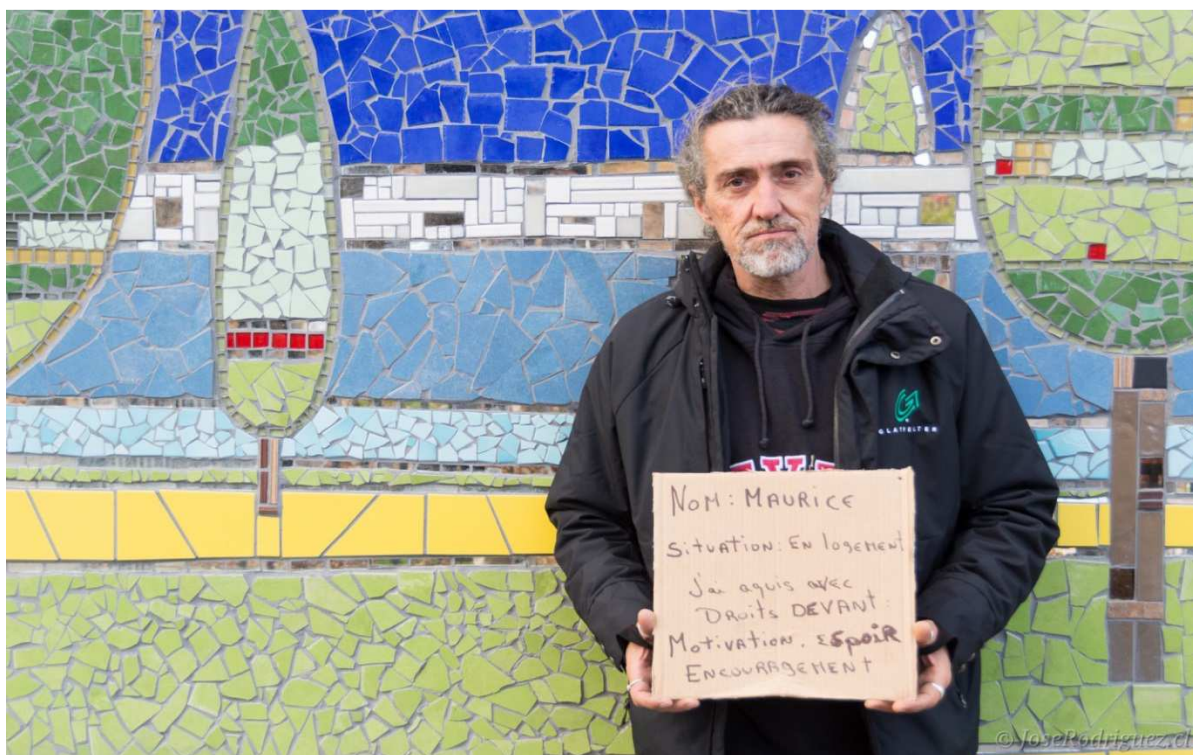
Le PAJIC du jeudi matin, c’est du bonbon pour moi !

Une juge de la cour municipale au sortir d’une matinée d’audience à la cour municipale de Montréal

Une grande force du programme est de pouvoir éviter que ne s’aggrave la situation judiciaire de la personne. La plupart des personnes sont amenées devant le système judiciaire pour des infractions, comme des vols de subsistance. On leur impose des conditions de libération ou de probation peu réalistes face à leurs situations, comme l’interdiction de consommer ou

l'imposition d'un quadrilatère. Un phénomène de « porte tournante judiciaire » se met alors en branle et la personne est constamment ramenée devant la justice pour bris de condition et/ou bris de probation. Le PAJIC Portes ouvertes permet de freiner ce cercle vicieux, mais surtout permet à la personne de se consacrer à ses démarches et à l'amélioration de sa situation.

Bien que la démarche est très intéressante, elle s'avère très énergivore pour la Clinique, dans la mesure où les personnes sont dans une plus grande situation d'instabilité et qu'elles seront rencontrées plus souvent. Plusieurs enjeux se posent aussi en lien avec les disponibilités de la cour et concernant le fonctionnement du PAJIC lui-même. Effectivement, nous avons connu cette année des matinées à la cour surchargées lors desquelles trop de personnes devaient être rencontrées ou faire l'objet de suivis. Qui plus est, on assiste à certaines difficultés dans la différenciation entre les deux formes de PAJIC. Les jeudis matins à la cour se déroulent en alternance, un jeudi sur deux pour le PAJIC régulier, l'autre pour le Portes ouvertes, et il est arrivé que des personnes en Portes ouvertes soient mises sur le rôle du PAJIC Régulier, alors que le fonctionnement est différent et qu'on n'y mobilise pas les mêmes ressources.



C'est important de ne pas jeter nos tickets et de les contester. Je vais demander à mes chums de me les donner plutôt qu'ils les jettent !

Une personne judiciairisée altruiste

Volet agent communautaire

Parce que la Clinique souhaitait accentuer son intervention et pouvoir faire bénéficier des programmes liés à l'itinérance à la cour aux personnes en situation d'itinérance active, le volet **agent communautaire** a été mis en place il y a un peu plus d'un an. Celui-ci vise essentiellement à bonifier l'intervention en lien avec les personnes intégrant le PAJIC Portes ouvertes, des personnes souvent moins stables et moins avancées dans leurs démarches.

L'essentiel du volet repose sur la mise en place d'un plan d'intervention avec les personnes et une accentuation des liens de la Clinique avec d'autres ressources en santé et services sociaux, en premier lieu les organismes communautaires. Les 120 rencontres déjà abordées précédemment et tenues à de multiples niveaux tout au long du processus du PAJIC Portes ouvertes témoignent du foisonnement d'initiatives et des suivis des démarches avec les personnes. De son côté, le plan d'intervention est, depuis quelques mois, automatiquement développé avec toutes les personnes en Portes ouvertes. Celui-ci s'appuie sur des démarches que la personne entend réaliser, ou en cours de réalisation au moment de sa rédaction. De plus, il lui sert de plan d'action auprès de la cour afin de finaliser le PAJIC Portes ouvertes et, ainsi, de se voir retirer ses accusations ou imposer une sanction plus adaptée à sa situation améliorée, souvent plus clément. Lorsque la personne est accompagnée par unE intervenantE d'une autre ressource, le plan d'intervention va se coller sur les objectifs développés avec celui ou celle-ci. Pour le reste, les intervenantes de la Clinique réfèrent vers des organismes et services avec lesquels elle est en lien où elle a développé des ententes.

Le volet agent communautaire est aussi très demandant, mais il permet en même temps de diversifier l'intervention de la Clinique, de redonner du pouvoir, de la crédibilité et un espace de parole aux personnes plus désaffiliées qui, autrement, auraient peu de chances de pouvoir se sortir des mailles du filet du système judiciaire.

Volet intervenant pivot

D'emblée, la Clinique accompagne à l'occasion des personnes dans d'autres programmes sociaux de la cour municipale, par exemple au PAJ-SM (santé mentale), PAJ-TO (dépendance) et EVE (vols à l'étalage chez les femmes). À l'intervention accentuée permettant l'intégration d'un plus grand nombre de profils de personnes dans le PAJIC s'ajoute le tout nouveau volet pivot, qui vise en premier lieu à maximiser la présence physique d'intervenantes de la Clinique à la cour et les relations avec les différents acteurs/trices qui y travaillent au quotidien. Parmi les objectifs, on cherche notamment à trouver de meilleurs moyens de détecter les personnes en

situation d'itinérance et de réinsertion sociale qui se retrouvent à la cour ou en comparution détentu, à faire davantage de ponts avec les autres programmes sociaux de la cour municipale et à développer les liens avec les avocats de la défense quand il s'agit de causes criminelles. Ce volet était en cours de préparation au 31 mars 2017.

L'INTERVENTION AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Si le PAJIC Portes ouvertes, avec son volet agent communautaire, a constitué le grand développement de 2016 à la Clinique, l'investissement et l'intervention au niveau judiciaire auprès des personnes en situation d'itinérance autochtones et inuites sera certes un aspect important de 2017. Depuis le début de la Clinique, des personnes autochtones fréquentent ses services et des organismes communautaires intervenant auprès de celles-ci la connaissent de mieux en mieux. De même, des contacts et un partage d'expertises se sont développés dans les dernières années. Afin d'approfondir ces alliances, la Clinique a débuté un partenariat cette année avec le Centre de justice des premiers peuples. Cette expérience a permis un transfert des connaissances de la Clinique, de ses contacts et références dans le milieu ainsi qu'un partage de l'expérience dans le PAJIC. Ce partenariat vise notamment à développer un volet particulier du PAJIC pour les personnes autochtones dans lequel seraient prises en compte les particularités des personnes itinérantes issues de ces communautés. Dans l'année à venir, il pourrait s'avérer possible d'aller plus loin qu'une simple adaptation des modèles existants, de proposer et d'imaginer un processus et une finalité des initiatives en matière de justice qui répondent réellement aux attentes et aux aspirations de la communauté concernée.

Autant cette implication permet à la Clinique de transmettre son savoir-faire et sa connaissance de l'intervention en milieu judiciaire, autant elle apprend beaucoup de ses échanges effectués et bénéficie elle aussi d'outils pour parfaire son accueil et son intervention auprès de ces personnes. À suivre donc, tout au long de 2017.

Lors d'une contestation à la cour d'une personne qui avait reçu un constat pour l'infraction « ayant émis un bruit audible » :

- Le juge a mentionné qu'il n'était pas convaincu, hors de tout doute, qu'une personne puisse émettre un bruit audible alors que l'infraction s'était passée en plein jour dans le parc Émilie-Gamelin.*
- La personne a donc été acquittée!*

La transmission de l'expertise de la Clinique et les Piliers

La Clinique a été créée en vue de répondre aux besoins importants d'accompagnement des personnes dans l'arène judiciaire. C'était alors un aspect sur lequel l'ensemble des intervenantEs du milieu ne pouvaient plus répondre à la demande en raison de l'ampleur de la judiciarisation des personnes itinérantes et de la méconnaissance du système judiciaire. Néanmoins, déjà il y a une quinzaine d'années, les organismes du milieu se regroupaient pour tenter de démystifier le système judiciaire pour venir en aide aux personnes. Cette expertise indéniable, la Clinique continue aujourd'hui de la transmettre tout comme de la développer, et son premier public cible continue d'être la belle communauté des organismes en itinérance de Montréal.

FORMATIONS ET ATELIERS SUR LES DROITS

	2016-2017	2015-2016
Formations (pour les intervenantEs)	10	12 formations et ateliers rejoignant un total de 172 personnes
Nb de personnes rejointes	131	
Ateliers sur les droits (aux personnes fréquentant les organismes)	5	
Nb de personnes rejointes	72	
Total	15 / 203	12 / 172

Cette année, la Clinique a bonifié son offre de formations en les retravaillant et en créant une nouvelle série de 3 séances portant sur les sujets suivants :

- Formation théorique sur la procédure pénale et criminelle et l'accompagnement social en milieu judiciaire
- Formation pratico-pratique sur le même sujet (on se plonge dans les dossiers liés aux tickets et accusations criminelles, sur les situations concrètes des personnes...)
- Formation sur les recours en cas d'abus policier

À ces formations, qui regroupent des intervenantEs de différents organismes, la Clinique a aussi réalisé (sur invitation) certaines formations au sein même des groupes du milieu. En somme, **10 formations ont été dispensées**, dont 7 auprès d'organismes variés et 3 dans un organisme en particulier. De plus, **5 ateliers sur les droits** ont été donnés au cours de l'année. Ces derniers visent directement les personnes judiciarisées qui fréquentent les organismes du milieu, un bon

moment pour elles de s'instruire tout en pouvant témoigner de leurs situations, d'aborder les enjeux de profilage social et de la judiciarisation avec leurs pairs.

Le fait de donner les formations sur une base continue permet aux intervenantEs de se mettre à jour et de tenir compte de leurs disponibilités. La Clinique compte réaliser de trois à quatre fois par année la déjà fameuse série de trois formations. À ne pas manquer, donc.



LE RÉSEAU DE PILIERS DE LA CLINIQUE

Le réseau de Piliers est constitué d'un ensemble d'organismes en itinérance qui souhaitent faire de la défense de droits au sein de leurs organismes et offrir des services similaires à ceux de la Clinique Droits Devant, ou une partie du moins. Les organismes s'entendent avec elle sur les services qu'ils comptent offrir et quelques rencontres ont lieu en cours d'année afin de partager leurs expériences, leurs besoins en lien avec la judiciarisation et faire part du résultat des interventions menées avec les personnes judiciarisées de leur ressource. Dans certaines ressources, on nomme unE intervenantE Pilier pour l'ensemble de l'organisme, et dans d'autres, l'expertise est partagée avec plus de membres de l'équipe de travail. L'apport des Piliers est indéniable, ces groupes souhaitant investir la Clinique et dispenser des services en matière juridique dans leur ressource. De plus, les interventions que les intervenantEs décident de faire

vont de pair avec leur approche d'intervention et leurs propres services (par exemple, l'accompagnement).

La Clinique dispose actuellement de 13 Piliers, un de plus que l'année dernière :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1. Auberge communautaire du Sud-Ouest | 8. Maison du père |
| 2. Auberge du cœur Le Tournant | 9. Passages |
| 3. Cactus Montréal | 10. Plein Milieu |
| 4. Chez Doris (nouveau Pilier) | 11. Premier arrêt (YMCA) |
| 5. Dans la rue | 12. REZO |
| 6. Dopamine | 13. Travail de rue action communautaire (TRAC) |
| 7. L'itinéraire | |

Cette année, la Clinique a beaucoup investi ses Piliers, notamment en allant en rencontrer plusieurs dans leurs ressources et en les intégrant aux nouvelles séries de formations. En plus d'une rencontre annuelle des directions d'organismes piliers, trois rencontres de Piliers se sont tenues en cours d'années, chacune ayant été accompagnée d'une partie thématique ou formatrice. Parmi les ateliers qui ont été dispensés, un procureur est venu présenter les programmes sociaux de la cour municipale et un directeur du YMCA, les différents aspects du programme de travaux compensatoires. Par ailleurs, plusieurs groupes ont été visités afin de connaître leurs besoins et aborder leurs possibilités d'intervention en matière judiciaire. De plus, les Piliers et leurs collègues ont beaucoup investi les nouvelles formations de la Clinique et ont bénéficié d'un nouveau formulaire leur permettant de comptabiliser leurs interventions sur une base trimestrielle et de transmettre ces statistiques, le cas échéant. Enfin, les Piliers sont automatiquement membres des organismes pouvant passer par le PAPSI pour faire des requêtes au bureau de la perception des amendes et accompagner dans la prise d'ententes de paiement ou de travaux.

Les Super-Piliers

Les Super-Piliers se composent de personnes issues d'organismes du milieu qui s'investissent davantage à la Clinique en aidant ses intervenantEs au niveau du PAJIC régulier (tickets). Le gros du travail repose sur les rencontres PAJIC avec le procureur à la Clinique ainsi que les rencontres à la cour, une aide particulièrement appréciée. Ainsi, trois organismes prêtent une intervenante à raison de quelques heures chaque mois : Plein Milieu, Dopamine et le Groupe d'intervention alternative par les pairs (GIAP).

Jamais je ne serais passé au travers sans votre précieuse aide et votre support. À toutes, merci !



Toute une photo de famille, le 16 juin 2016 : **Me Katia Mouscardy** (bureau des procureurs, cour municipale de Montréal), **Me Lucie Dauphinais** (bureau de la perception des amendes, cour municipale), **Me Nicolas Mercier-Lamarche** (bureau des procureurs, responsable du PAJIC, cour municipale), **Marie-Pier Verdet** (Services correctionnels de Montréal), **Isabelle Raffestin** (Clinique Droits Devant), **Marc Harrelle** (YMCA-Programme Travaux compensatoires), **Me Stéphanie Vallée** (ministre de la Justice du Québec), Sophie Beauchemin (Juge, responsable du PAJIC, cour municipale), **Bernard Mandeville** (Juge-président, cour municipale), **Me Pierre Nadeau** (ministère de la Justice), **Bernard St-Jacques** (alors organisateur communautaire au RAPSIM)

LA COLLABORATION ET LE PARTENARIAT

L'apport réciproque de la Clinique et d'une multitude d'acteurs/trices de différents secteurs est essentiel et fait partie de son travail quotidien. Ces collaborations dépassent d'ailleurs les seules limites des milieux communautaire et judiciaire.

Milieu communautaire

En plus des 13 organismes piliers, avec lesquels elle est en constante relation, la Clinique a développé différentes alliances, transferts de connaissances, conseils, références fréquentes, ententes de services, etc. C'est le cas d'organismes intervenant auprès de différentes populations (notamment autochtones), du centre-ville comme d'autres quartiers, parmi eux :

Accueil Bonneau, Association des travailleurs/euses de rues (ATTRUQ), Centre de justice des premiers peuples, Diogène, L'Exode, Open door, Mission Old Brewery – Pavillon Patricia Mackenzie, Projets Autochtones du Québec, Refuge pour femmes autochtones, Maison Dominique, Sac-à-dos, Stella, etc.

La Clinique a aussi développé ses liens avec d'autres acteurs/trices communautaires intervenant en matière de justice, tels la Clinique Droit de cité de Québec, Éducaloi, la Clinique VIH Info Droits de la COCQ-SIDA et la Clinique communautaire de Pointe Saint-Charles.

Acteurs/trices des milieux juridiques et de sécurité publique

La Clinique est en relation constante avec le milieu judiciaire, bien entendu pour obtenir des informations et lors de l'accompagnement des personnes à la cour municipale et au palais de justice, mais aussi afin de le sensibiliser aux réalités de l'itinérance et à la situation judiciaire des personnes issues du phénomène.

Tout d'abord, bien sûr, la Clinique travaille au quotidien avec les procureurEs, juges et le bureau de la perception des amendes en particulier au niveau des différents programmes dans lesquels elle s'investit. Elle participe activement (et même assure l'animation depuis l'automne dernier) au **CAJI (comité accompagnement justice itinérance)** qui regroupe, en plus des acteurs/trices de la cour, le CIUSSS du Centre-Sud (Service régional), le ministère de la Justice, le RAPSIM, le ministère de la Sécurité publique (Services correctionnels) et le YMCA – Programme de travaux compensatoires. En plus d'assurer une bonne coordination des actions menées en justice itinérance et de confirmer le rôle de chef de file de la Clinique dans le domaine, le CAJI constitue aussi l'un des 11 groupes de travail issus du Comité directeur en itinérance de la région de

Montréal. De plus, la Clinique a siégé à deux reprises sur le Comité interne du PAJIC, présidé par les juges de la cour municipale de Montréal.

La Clinique a tenu d'autres rencontres de collaboration et témoigné de son expertise auprès de différents acteurs, parmi eux l'ÉMRII (Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance) du Service de Police de la Ville de Montréal et du CIUSSS Centre-Sud, la Direction des services professionnels correctionnels (DSPC), le YMCA et le Groupe de travail itinérance et services correctionnels issu du Comité directeur en itinérance de Montréal. Elle est aussi en lien avec le PACEM (Programme d'accompagnement à la cour des étudiantEs de Montréal) et la Clinique juridique itinérante (CJI).

Bénévoles et stagiaires

Les petits locaux de l'organisme sont à la fois populaires pour les personnes judiciarisées, mais aussi d'autres personnes qui l'appuient dans l'atteinte de sa mission. Ainsi, **39 bénévoles** se sont investis cette année, **2 stagiaires** (une de Probono UQAM et une autre à la maîtrise au département de Service social de l'Université de Montréal) et 3 personnes y ont effectué des travaux compensatoires. Compilation et entrée de données, petits services, transport, soutien informatique, aide dans l'organisation du 10^e anniversaire... Beaucoup de choses à faire.

Partenaires financiers

Sur le plan financier, la Clinique a pu compter sur le soutien de la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), du ministère de la Justice du Québec (plus particulièrement son Fonds Accès Justice), de la Ville de Montréal et de la Fondation du Grand Montréal. Quelques autres contributions et dons sont aussi venus appuyer son travail.



VISIBILITÉ, IMPLICATION DANS LA COMMUNAUTÉ ET SENSIBILISATION

La Clinique est très présente dans le milieu et est un acteur de sensibilisation de premier plan en matière d'itinérance et de justice. Cette année a été particulière étant donné son 10^e anniversaire, qui a permis de la faire rayonner en même temps que de célébrer ce moment.

Le 10^e anniversaire de la Clinique

Deux premiers événements importants se sont tenus dans le cadre du 10^e anniversaire de la Clinique. D'abord, le 22 novembre 2016, un événement au Café du Théâtre Ste-Catherine avait lieu avec une soixantaine de personnes issues de différents milieux, principalement communautaire. Ensuite, la Clinique a organisé un cocktail à la cour municipale le 26 janvier 2017 où étaient présentes une soixantaine de personnes, incluant des juges, des procureurEs, des avocatEs de la défense et des représentantEs politiques. Ces deux événements ont permis de mettre la table à l'ultime activité tenue dans le cadre du 10^e anniversaire, à savoir le Party Pyjama Littéraire du 10 mai 2017.

Participation à des comités et à des événements

La Clinique a siégé participé à plusieurs comités et événements : Comité sur la Stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA, 3 rencontres) ; Groupe de travail sur la cohabitation sociale (2 rencontres) ; au sein de l'Observatoire sur les profilages (OSP) ; comité de suivi du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) initié par la Ligue des droits et libertés.

Pour le meilleur des deux mondes

La Clinique a été de l'organisation et en vedette lors de l'événement ***Pour le meilleur des deux mondes : les actions en matière de justice et d'itinérance***, organisé le 16 juin 2016 dans le cadre des travaux du CAJI et animé par le RAPSIM. L'événement regroupait plus de 80 personnes, notamment la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée. Ce lieu était d'ailleurs destiné à faire connaître les activités de la Clinique et des programmes liés à l'itinérance à la cour municipale de Montréal à un ensemble d'acteurs et actrices des milieux juridiques, de la santé et des services sociaux (voir la photo à la page 30).

La Clinique Droits Devant s'est aussi impliquée et a participé à certains événements, où elle a pu faire part de son expertise, parmi eux :

- L'École d'été sur l'itinérance (juin 2016)
- Le Festival d'expression de la rue (FER ; en juillet 2016)

- Atelier et activité de réseautage *Mieux offrir nos ressources juridiques aux travailleuses du sexe* (pour l'organisme Stella ; septembre 2016)
- La Nuit des sans-abri (en octobre 2016)
- Une conférence organisée par la Commission des droits de la personne (CDPDJQ) tenue en parallèle à la journée pour l'élimination de la pauvreté (novembre 2016)
- Le Forum des cliniques juridiques (décembre 2016) à l'initiative de Pro Bono Québec.
- *Street legal : Perspectives on regulatory justice for the street-involved*, événement de Ticket Defence Program d'Ottawa regroupant des cliniques juridiques du Canada (février 2017).
- Rencontre de réflexion sur le profilage social avec le RAPSIM (mars 2017)
- Présentations officielles de nouveaux juges à la cour municipale de Montréal

Regroupements

Par ailleurs, la Clinique est membre de différents regroupements, tels que le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (**RAPSIM**), le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires (**RIOCM**), la **Ligue des droits et libertés** ainsi que la **Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent** (TCFSL). Elle a été de multiples activités du RAPSIM cette année, notamment son Ralliement de la rentrée au début de 2017. Elle a aussi participé aux actions de mobilisation dans le cadre de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* tenues en novembre, à une marche pour le droit des femmes tenue dans Côte-des-Neiges le 8 mars de même qu'aux travaux sur le portrait du quartier animé par la TCFSL. Enfin, les bureaux de la Clinique sont situés au **Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent** (CCFSL), dans lequel on retrouve notamment un CPE et un centre d'activités pour personnes âgées. Elle est membre du conseil d'administration avec ses colocataires. Pendant l'année, 5 rencontres du CA du Centre se sont tenues et 1 assemblée générale.

Médias

Enfin, la Clinique a aussi été présente dans les médias. Le meilleur exemple est le reportage audio d'Akli Aït Abdallah sur le 10^e anniversaire de la Clinique et le PAJIC réalisé dans le cadre de l'émission Désautels le dimanche sur Ici Radio-Canada Première (décembre 2016). On a pu aussi lire à son sujet dans un reportage sur la judiciarisation de Vice.com, dans un article sur l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes publié dans la Presse + ainsi que dans un podcast en ligne de la Revue L'esprit libre. Enfin, la Clinique maintient sa page **Facebook** active, le nombre de personnes aimant sa page étant passées de 445 à 678 cette année.

Quand t'es avec moi à la cour, ça m'aide vraiment à comprendre ce qui se dit. Ça me calme aussi, car je suis du genre nerveux et je peux m'énerver facilement !

Un homme suite à un accompagnement à la cour municipale en matière criminelle

FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE ET ÉQUIPE DE TRAVAIL

La Clinique comptait cette année quelque **52 membres** et 30 personnes étaient présentes à son assemblée générale annuelle de 2016.

Conseil d'administration

La Clinique dispose d'un jeune conseil d'administration, dynamique et fort soucieux du travail de l'équipe. 9 séances se sont tenues en cours d'années, dont 5 incluaient un ou des membres de l'équipe (en plus du



directeur général), qui venaient présenter leurs interventions quotidiennes en plus de débattre des enjeux de l'heure avec les membres du CA. Ce dernier est composé de 7 bénévoles, intervenantEs sociaux et avocates, professeur et deux personnes fréquentant la Clinique. Voici la composition :

- **Tara Santini**, présidente (membre individuelle)
- **Andreane Desilets**, vice-présidente (membre partenaire)
- **Benoit Morissette**, trésorier (membre individuel)
- **Véronique Fortin**, secrétaire (membre individuelle)
- **Jean-François Morin**, administrateur (membre individuel)
- **Richard Cadieux**, administrateur (membre usager)
- **Frédéric Voghel**, administrateur (membre usager)

Le travail du conseil s'est notamment développé au sein de certains comités : comité financement (2 rencontres), ressources humaines (6 rencontres), comité sur la représentation (3 rencontres) et 2 rencontres équipe-CA sur les communications à la Clinique. Parmi les travaux sur lesquels le CA a été bien actif, soulignons l'amélioration des conditions de travail des employés (notamment en retravaillant la Politique des conditions de travail), la participation au développement et à la mise à jour d'outils de fonctionnement de la Clinique (philosophie, code d'éthique) et la constitution d'une formation sur les rôles et responsabilités des administrateurs/trices.

L'équipe de travail

L'équipe a bien bougé et s'est renforcée cette année. Celle-ci a connu d'importants changements au niveau de sa structure, du partage de ses petits locaux et aussi sur le plan de son fonctionnement. Elle a d'abord connu le départ d'Émilie Guimond-Bélanger, intervenante qui était venue à la rescousse de l'unique employée de l'époque, au début de 2013. Deux nouvelles personnes se sont aussi jointes à l'équipe : Bernard St-Jacques, ancien organisateur communautaire du RAPSIM ayant participé à la création de la Clinique, de même qu'Andréanne Tremblay, « super recrue » provenant du domaine de l'intervention. Voici donc l'équipe actuelle de la Clinique :

- **Bernard St-Jacques**, directeur général (depuis septembre 2016)
- **Isabelle Raffestin**, coordonnatrice (depuis août 2006)
- **Jacinthe Poisson**, intervenante (depuis juin 2015)
- **Astrid Decroix**, intervenante (depuis février 2016)
- **Andréanne Tremblay**, intervenante (depuis février 2017)



L'équipe de travail actuelle (Jacinthe, Astrid, Isabelle Bernard et Andréanne)
en compagnie de sa députée fédérale, Hélène Laverdière

CONCLUSION

Une 11^e année de la Clinique qui débute avec 2500 personnes et d'autres défis

Le présent bilan présente une explosion des interventions et une expertise indéniable dans l'accompagnement social en milieu judiciaire. Cependant, il dissimule une certaine surchauffe au niveau de son équipe étant donné l'ampleur des besoins à laquelle la Clinique doit répondre. L'arrivée prochaine de la 2500^e personne constitue un des indicateurs qui témoigne de la demande, mais avec elle de la priorisation nécessaire à laquelle la Clinique devra encore mieux se soumettre étant donné ses ressources financières encore très insuffisantes et assez volatiles.

En outre, soucieuse de toujours retourner aux racines de son mandat, la Clinique souhaiterait aussi développer davantage de créneaux qui peuvent apparaître nouveaux de prime abord, mais qui sont pourtant à la base des interventions souhaitées au moment de sa fondation. Tout d'abord, développer davantage la défense de droits, qui passe en premier lieu par la possibilité pour les personnes de se défendre en cour et de travailler à bénéficier de recours en cas d'abus qui leur soient accessibles. Ensuite, favoriser la collecte et le partage des informations de la Clinique. Ces dernières ne doivent pas que servir à la régularisation des situations judiciaires individuelles, mais aussi à documenter l'évolution de la situation dans la rue, les pratiques de profilage et la judiciarisation qui persistent encore aujourd'hui, à combattre les injustices et réintégrer la citoyenneté des personnes. Certes, la Clinique est fière de ses réalisations, de ses liens avec autant de milieux (communautaire, juridique, carcéral, policier, autres institutionnels, politique, etc.). Elle doit néanmoins aussi garder en tête ses origines de même que ce qui alimente principalement son travail quotidien, à savoir les enjeux du partage de l'espace public de même que la criminalisation et la judiciarisation des personnes les plus pauvres de notre société.

Un grand merci à nos partenaires, membres du CA, alliés de toujours et bailleurs de fonds.

Soulignons, en terminant, le travail des complices de notre quotidien de l'année, à savoir les Super-Piliers Julie Vachon, Magali Boudon et Émilie Roberge ; nos super bénévoles Caroline Choisselet, Shawn Freyssonnet-Inder et Christian Poisson en tête ; nos deux stagiaires de l'année, Jessica Hector et Angelica Clément... et toute autre personne qui se reconnaît !



NOM: TAMARA
MÉTIER: CHIENNE
DE RUE
DETTE: 5000 \$

